

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 25

Révision: 28.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Vario Aluminum ECR F20 ml
- **Code du produit:** 251400
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**
Xylem Analytics Germany GmbH
WTW
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1
82362 Weilheim
Germany
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xylem.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers** Concerne le mercaptan en général: odeur désagréable
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 70-49-5	acide mercaptosuccinique	5-<10%
EINECS: 200-736-4	⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 25

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Aluminum ECR F20 ml

(suite de la page 1)

- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **après ingestion :**
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**
après inhalation:
irritation
toux
dyspnée
en cas d'ingestion:
état maladif
vomissement
diarrhée
En cas d'ingestion en grande quantité:
chute de tension
troubles du système nerveux central
paralysie de la respiration
symptômes narcotiques
spasmes
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Le produit n'est pas combustible
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Azote oxydes (NOx)
Oxydes de soufre (SOx)
 - **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
 - **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - **Conseil pour les non-secouristes:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
 - **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
-

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 25

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Aluminum ECR F20 ml

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :**
Eviter la formation de poussière.
Bien dépoussiérer.
- **Mesures d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre les effets de la lumière
Stocker à sec
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
- **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures d'ordre technique:**
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Protection respiratoire :**
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre P1
- **Protection des mains :**
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**
Lunettes de protection
en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 25

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Aluminum ECR F20 ml

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Aspect:	
Forme / État physique :	poudre
Couleur :	orange
· Odeur :	Sulfureux
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH (22 g/l) à 20°C:	2,8
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Ce produit n'est pas inflammable.
· Température d'inflammation :	Non applicable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité à 20°C:	1,7 g/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non applicable.
· Taux d'évaporation :	Non applicable.
· Solubilité(s):	
l'eau :	soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
· Viscosité :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
Stable à température ambiante
sensible à l'humidité
Sensibilité à la lumière
sensible à l'air
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
En cas d'action exercée par des lessives alcalines, dégagement d'ammoniac
Réactions aux agents d'oxydation puissants
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 25

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Aluminum ECR F20 ml

(suite de la page 4)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Les indications suivantes concernent les composants individuels de la préparation.

CAS: 70-49-5 acide mercaptosuccinique		
Oral	LD50	800 mg/kg (rat)
	LD50 IVN	>1 mg/kg (lapin)
	LD50 IPR	200 mg/kg (Souris)

· Effet primaire d'irritation :
· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Les indications suivantes concernent au mélange :

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité
· Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Toxicité sur les bactéries: sulfate toxique > 2,5 g/l

· Autres indications :

Toxique chez les poissons:

sulfate > 7 g/l

NH₄⁺ > 0.3 mg/l
· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 70-49-5 acide mercaptosuccinique	
log Pow	-0,88 (.) (calculated)

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

· 12.6 Autres effets néfastes

Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux de naturelles.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

· Pollution des eaux :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 25

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Aluminum ECR F20 ml

(suite de la page 5)

· Catalogue européen des déchets

16 05 09 | produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

· Emballages non nettoyés :

· **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 65

· **Indications sur les restrictions de travail** : non nécessaire

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Remarques pour formation.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

· Acronymes et abréviations:

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 25

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Aluminum ECR F20 ml

(suite de la page 6)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· Sources.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 36

Révision: 28.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Vario Hexamine F20 ml
- **Code du produit:** 251400
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**
Xylem Analytics Germany GmbH
WTW
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1
82362 Weilheim
Germany
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xylem.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Sol. 2 H228 Matière solide inflammable.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
méthenamine
- **Mentions de danger**
H228 Matière solide inflammable.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur. - Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 36

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Hexamine F20 ml

(suite de la page 1)

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges
· Description : Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 100-97-0 EINECS: 202-905-8 Numéro index: 612-101-00-2 Reg.nr.: 01-2119474895-20-XXXX	méthenamine	⚠ Flam. Sol. 2, H228; ⚠ Skin Sens. 1, H317	90–100%
--	-------------	--	---------

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

manifestations allergiques

après inhalation:

irritation

toux

dyspnée

troubles asthmatiques

en cas d'ingestion:

irritations des muqueuses

état maladif

vomissement

douleurs

spasmes

· Risques: risque de sensibilisation de la peau

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction: Eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance / ce mélange.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

combustible

Risque d'élévation de poussière

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Acide cyanhydrique (HCN)

Gaz nitreux

 Azote oxydes (NO_x)

 Ammoniac (NH₃)

Acide cyanhydrique (ou acide prussique HCN)

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 36

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Hexamine F20 ml

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
 - **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - **Conseil pour les non-secouristes:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
Eviter la formation de poussière
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas fumer.
 - **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
-

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - **Conseils pour une manipulation sans danger :**
N'employer que dans des secteurs bien aérés
Eviter la formation de poussière.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Bien dépoussiérer.
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 - **Mesures d'hygiène :**
Eviter tout contact avec la peau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
 - **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
Ne pas stocker avec des acides.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre les effets de la lumière
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
 - **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 36

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Hexamine F20 ml

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

Dose dérivée sans effet (DNEL)

CAS: 100-97-0 méthénamine

Dermique	DNEL	8,8 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	31 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effet systémique)

· Procédures recommandées de contrôle:

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

· PNEC

Concentration prédite sans effet (PNEC)

CAS: 100-97-0 méthénamine

PNEC	100 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)
	0,5 mg/l (Eau de mer)
	2,4 mg/l (Sédiment d'eau douce)
	3 mg/l (Eau douce)

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir point 7.

· Equipement de protection individuel :

· Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre P2

· Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Lunettes de protection

en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Risque d'explosion.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Aspect:

Forme / État physique : poudre

Couleur : blanc

· **Odeur :** aminée

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 36

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Hexamine F20 ml

(suite de la page 4)

· valeur du pH (20 g/l) à 20°C:	8,5
· Point de fusion/point de congélation :	263°C (CAS 100-97-0)
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non applicable.
· Point d'éclair :	250°C (CAS 100-97-0)
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Matière solide inflammable.
· Température d'inflammation :	390°C (CAS 100-97-0)
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20°C:	1,34 g/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur à 20°C:	0,0005 g/cm ³ (CAS 100-97-0)
· Taux d'évaporation :	Non applicable.
· Solubilité(s):	
l'eau à 20°C:	895 g/l (CAS 100-97-0)
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
· Viscosité :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0 %
Teneur en substances solides :	100 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Au contact des nitrites, des nitrates, de l'acide nitreux, risque de libération de nitrosamines (cancérogène)!
avec acide nitrique, anhydride acétique, iode
---> Danger d'explosion
Réactions aux peroxydes
Réactions aux acides
Réactions aux agents d'oxydation
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz nitreux
Aldéhyde formique
Ammoniac (NH₃)
En cas d'incendie : voir chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 36

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Hexamine F20 ml

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
CAS: 100-97-0 méthénamine		
Oral	LD50	9200 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les composants :		
CAS: 100-97-0 méthénamine		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : pas irritation)

· Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Informations sur les composants :		
CAS: 100-97-0 méthénamine		
Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : positif)
	Patch test (human)	(positif) (IUCLID)

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les composants :

OECD 414: Essai de tératogénicité

OECD 473: Essai de mutagénicité

OECD 471, 474, 476, 487: Essai de mutagénicité sur les cellules germinales

CAS: 100-97-0 méthénamine		
OECD 471	(négatif)	(Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)
OECD 474	(négatif)	(Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test) (IUCLID)

· Indications toxicologiques complémentaires :

Dans des conditions particulières, des nitrosamines peuvent se former à partir de nitrites ou d'acide nitreux. Dans les tests sur l'animal, les nitrosamines se sont révélées cancérogènes.

· **Résultats sur l'homme** : CAS 100-97-0 : Lésion de: reins

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :		
CAS: 100-97-0 méthénamine		
EC50	36 mg/l/48h	(Daphnia magna) (IUCLID)
EC10	5 mg/l	(poisson)
LC50 (statique)	41 mg/l/96h	(Lepomis macrochirus) (US-EPA)

· Toxicité sur les bactéries:

sulfate toxique > 2,5 g/l

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 36

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Hexamine F20 ml

(suite de la page 6)

CAS: 100-97-0 méthénamine

 EC50 (statique) >5000 mg/l (Toxicité sur les bactéries) (DIN 38412)
 (Merck, Vibrio fischeri)

Autres indications :

 Toxique chez les poissons:
 concerne les composés du magnésium en général: letal pour poissons à partir de 100 - 400 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

CAS 100-97-0: Pas facilement biodégradable.

CAS: 100-97-0 méthénamine

OECD 302 C 39-47 % / 28 d (facilement biodégradable) (Modified MITI Test (II))

12.3 Potentiel de bioaccumulation

 Pow = coefficient de partage octanol/eau
 log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 100-97-0 méthénamine

 log Pow -2,84 (.) (experimental)
 (IUCLID)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

12.6 Autres effets néfastes Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Pollution des eaux :

 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :

 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Catalogue européen des déchets

16 05 06* produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA

UN1328

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR

1328 HEXAMÉTHYLÈNETÉTAMINE

IMDG, IATA

HEXAMETHYLENETETRAMINE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR

Classe

4.1 (F1) Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 36

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Hexamine F20 ml

(suite de la page 7)

· Étiquette	4.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides.
· Label	4.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides.
· Indice Kemler :	40
· No EMS :	F-A,S-G
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H228 Matière solide inflammable.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 36

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario Hexamine F20 ml

(suite de la page 8)

· Acronymes et abréviations:

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
STOT: specific target organ toxicity
SE: single exposure
RE: repeated exposure
EC50: half maximal effective concentration
IC50: half maximal inhibitory concentration
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration
o.c.: open cup
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

· Sources.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.
IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 33

Révision: 28.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Vario ECR-Masking RGT
- **Code du produit:** 251400
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**
Xylem Analytics Germany GmbH
WTW
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1
82362 Weilheim
Germany
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xyleminc.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

- Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
- Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.
- Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
fluorure d'ammonium
- **Mentions de danger**
H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 33

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario ECR-Masking RGT

(suite de la page 1)

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

- **2.3 Autres dangers** CAS 12125-01-8 : Danger par résorption dermique.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description** : solution aqueuse

• Composants contribuant aux dangers:

CAS: 12125-01-8 EINECS: 235-185-9 Numéro index: 009-006-00-8	fluorure d'ammonium ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331	10–20%
CAS: 3012-65-5 EINECS: 221-146-3	hydrogène-2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylate de diammonium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	10–20%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- **après contact avec la peau** :
Laver immédiatement à l'eau.
Demander immédiatement conseil à un médecin
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Recourir à un traitement médical
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**
irritation
en cas d'ingestion:
état maladif
vomissement
diarrhée
En cas de résorption en grande quantité:
chute de tension
symptômes narcotiques
troubles du système nerveux central
paralysie de la respiration
spasmes
- **Risques:**
risque d'œdème pulmonaire
risque de perturbations du rythme cardiaque
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**
Antidote: gluconate de calcium

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Le produit n'est pas combustible
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Fluorure d'hydrogène (HF)
Azote oxydes (NOx)
NH₃

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 33

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario ECR-Masking RGT

(suite de la page 2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- Porter un vêtement de protection totale

· Autres indications

- Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
- Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
- Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

· Conseil pour les non-secouristes:

- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- Eviter le contact avec la substance.
- Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- Assurer une aération suffisante.
- Neutraliser du sable, de la chaux ou de la soude (hydrogénocarbonate de sodium)
- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).
- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

· Conseils pour une manipulation sans danger :

- Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Eviter le dégagement d'aérosols.

· Mesures d'hygiène :

- Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

- Stocker dans un endroit frais.
- Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
- Matériau ne convenant pas pour les emballages: le verre
- Matériau ne convenant pas pour les emballages : métaux, alliages de métaux
- Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

- Tenir les emballages hermétiquement fermés
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- Protéger contre les effets de la lumière
- Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

· Température de stockage recommandée : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 33

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario ECR-Masking RGT

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 12125-01-8 fluorure d'ammonium

VME (France)	Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ en F
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ as F

· Informations relatives à la réglementation

VME (France): ED 984, 10.2016

IOELV (Union Européenne): (EU) 2017/164

· Procédures recommandées de contrôle:

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

· Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir point 7.

· Equipement de protection individuel :

· Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné B-P3

· Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Aspect:

Forme / État physique :	liquide
Couleur :	incolore

· Odeur : inodore

· Seuil olfactif: Non applicable.

· valeur du pH à 20°C: 5,1

· Point de fusion/point de congélation : Non déterminé

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable.

· Point d'éclair : Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

· Température de décomposition : ~100°C (CAS 12125-01-8)

· Température d'auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 33

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario ECR-Masking RGT

(suite de la page 4)

· Limites d'inflamabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20°C:	1,09 g/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non déterminé.
· Taux d'évaporation :	Non déterminé.
· Solubilité(s):	
l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
eau :	> 60 %
Teneur en substances solides :	< 40 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 Dans une solution aqueuse, dégagement de l'hydrogène au contact de métaux
 Réactions aux composés halogénés
 Réactions aux agents d'oxydation puissants
 Dégagement de fluorure d'hydrogène en cas de contact avec des acides puissants
 Le verre et les matériaux contenant du silicate sont attaqués
- **10.4 Conditions à éviter** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.5 Matières incompatibles:**
 métaux
 verre
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 fluorure d'hydrogène
 gaz/vapeurs toxiques
 gaz/vapeurs corrosifs
 Ammoniac (NH₃)
 En cas d'incendie : voir chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
 Classification selon la procédure de calcul:
 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

· Estimation de la toxicité aiguë (ATE_(MIX)) - Méthode de calcul :

Oral	CLP ATE _(MIX)	554 mg/kg (.)
Dermique	CLP ATE _(MIX)	1663 mg/kg (.)
Inhalatoire	CLP ATE _(MIX)	2,8 mg/l/4h (aérosol)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 12125-01-8 fluorure d'ammonium

Oral	LD50	100 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	300 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50	0,5 mg/l/4h (ATE)
	LD50 IPR	32 mg/kg (rat)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 33

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario ECR-Masking RGT

(suite de la page 5)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
ingestion chronique : contient du fluorure qui peut affecter le comportement/système nerveux central, respiration, système cardiovasculaire, foie, voies urinaires, cerveau, métabolisme
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 12125-01-8 fluorure d'ammonium

LC50 | 364 mg/l/96h (Pimephales promelas)

· Autres indications :

Toxique chez les poissons:

NH₄⁺ > 0.3 mg/l

· 12.2 Persistance et dégradabilité

 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 12125-01-8 fluorure d'ammonium

log Pow | -4,37 (.)

CAS: 3012-65-5 hydrogéné-2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylate de diammonium

log Pow | -2,84 (.)

· 12.4 Mobilité dans le sol

 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

· 12.6 Autres effets néfastes

 Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

· Pollution des eaux :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

· Catalogue européen des déchets

16 05 06* | produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

 Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 33

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario ECR-Masking RGT

(suite de la page 6)

· **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 65

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

· **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

· **Acronymes et abréviations:**

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.09.2018

Numéro de version 33

Révision: 28.09.2018

Nom du produit: Vario ECR-Masking RGT

(suite de la page 7)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

. Sources.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

. * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR